



AFP, 06 mars 2015

Soupçons de financement libyen de Sarkozy : Guéant en garde à vue



Claude Guéant le 29 janvier 2014 à Paris
Crédits : Fred Dufour

Ancien premier flic de France, Claude Guéant a de nouveau été placé en garde à vue vendredi matin, cette fois dans l'enquête sur les accusations de financement libyen de la campagne 2007 de Nicolas Sarkozy.

Dans cette affaire, des juges d'instruction du pôle financier de Paris s'interrogent notamment sur la découverte lors d'une perquisition en février 2013 d'un virement de 500.000 euros sur le compte de l'ancien ministre de l'Intérieur et qui fut pendant 10 ans le bras droit de Nicolas Sarkozy.

M. Guéant avait justifié ce virement –

provenant d'un compte à l'étranger – par la vente à un avocat malaisien de deux tableaux d'un peintre flamand du XVIIe, Andries van Eertvelt. Mais des experts avaient contesté la valorisation de ces oeuvres, la société Artprice chiffrant à 140.000 euros, hors frais, le prix record aux enchères d'une des toiles de ce peintre.

L'ancien ministre, qui fut auparavant secrétaire général de l'Elysée, a été placé en garde à vue tôt vendredi, ont indiqué des sources judiciaire et proche du dossier, confirmant une information de lexpress.fr. Une mesure dont il n'a pas été précisé si elle était liée à cette supposée cession de tableaux. « *À ceux qui pensaient que ce dossier était au point mort, cette garde à vue démontre que les investigations progressent* », ont réagi le président de Sherpa **William Bourdon** et **Me Marie Dosé**, le conseil de l'association anticorruption, partie civile.

Les accusations d'un financement libyen de la campagne 2007 de Nicolas Sarkozy avaient vu le jour entre les deux tours de la campagne présidentielle de 2012, lorsque Mediapart avait publié un document évoquant un accord de la Libye de Mouammar Kadhafi pour financer M. Sarkozy, dont ce dernier assure qu'il s'agit d'un faux.

- Troisième garde à vue pour Guéant -

Attribué à Moussa Koussa, ex-chef des renseignements extérieurs libyens, ce document affirmait que Tripoli avait accepté de financer pour « *50 millions d'euros* » la campagne. Moussa Koussa avait qualifié ce document de « *faux* ».

Nicolas Sarkozy a porté plainte, notamment pour « faux et usage de faux », ce qui a donné lieu à l'ouverture d'une enquête distincte.

Plusieurs anciens dignitaires libyens ont également relayé les accusations de financement illicite par la Libye de cette campagne, n'apportant toutefois pour l'heure pas de preuve formelle à l'appui de ces accusations.

Une information judiciaire avait été ouverte sur ces accusations en avril 2013, notamment pour « corruption active et passive » et « trafic d'influence, et confiée aux juges Serge Tournaire et René Grouman.

C'est la troisième fois que M. Guéant, qui fut jadis le patron de toutes les polices de France, est placé en garde à vue.

Il l'avait été une première fois fin 2013 dans l'affaire des primes en liquide quand il dirigeait le cabinet de M. Sarkozy quand ce dernier était ministre de l'Intérieur.

La justice avait été saisie par Manuel Valls, alors ministre de l'Intérieur, sur la base d'un rapport d'inspection selon lequel quelque 10.000 euros avaient été puisés chaque mois, entre 2002 et 2004, et remis à Claude Guéant.

La police a achevé ses investigations dans cette affaire, et il revient au parquet national financier (PNF) de se prononcer sur un éventuel renvoi en correctionnelle, sur l'ouverture d'une information judiciaire ou sur le classement.

M. Guéant avait également été placé en garde à vue en mai 2014 dans l'enquête sur la sentence arbitrale qui avait accordé en 2008 plus de 400 millions d'euros à l'homme d'affaires Bernard Tapie pour solder son vieux contentieux avec le Crédit Lyonnais sur la vente d'Adidas.

Il avait été interrogé sur son rôle en tant que secrétaire général de l'Élysée, dans le processus qui avait débouché sur le recours à la justice privée pour régler cette affaire. Il n'avait pas été déféré devant les magistrats instructeurs à l'issue de sa garde à vue.